

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 18 juin 2024

**Délibération n° 2024-054
Séance du 14 juin 2024**

Convention avec le conseil
départemental du Val-de-Marne –
Bassin du parc du moulin de Berny

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 30 mai 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la convention de participation financière avec le conseil départemental du Val-de-Marne pour la construction, par le SIAAP, du bassin du parc du moulin de Berny à Fresnes,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve la convention de participation financière avec le conseil départemental du Val-de-Marne pour la construction, par le SIAAP, du bassin du parc du moulin de Berny à Fresnes.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures d'exécution qui en découlent.

Article 3 : Dit que les recettes correspondantes seront imputées sur la section d'investissement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

